

INFORMATIONS

Vie scolaire

Ecole ND Bellegarde *Septembre 2026*

INTERLOCUTEUR

Mme VINTOUSKY Céline est votre interlocutrice pour tout ce qui concerne la coordination de la vie scolaire de l'école.

ADRESSE MAIL : vintousky.celine@ndbellegarde.net

TELEPHONE : 06 38 08 01 72

ABSENCE / RETARD

En cas d'absence ou de retard conséquent de votre enfant, merci de contacter l'école avant 9h00

RETARD :

Appeler au **06 38 08 01 72** ou laisser un message vocal en stipulant le nom de l'élève, sa classe ainsi que le motif du retard et l'heure d'arrivée.

ABSENCE / RETARD PROGRAMMÉ :

un message sur **Ecole Direct** est **obligatoire** pour justifier cette absence auprès de son enseignante ainsi que la CPE en copie.

Le rectorat nous demande un contrôle strict des absences.

La scolarisation est obligatoire à partir de 3 ans.

Les absences pour convenances personnelles sont de la responsabilité des parents et aucune autorisation n'est donnée par l'école.

GARDERIE

Accueil maternelle et élémentaire :

7h30 - 18h30

Pour un retard à la garderie du soir, il est primordial d'avertir le surveillant avant 18h30 sur le portable de l'école.

07 60 03 98 11

Tout retard le soir est facturé 20 € le quart d'heure.

Forfait de 120 € par trimestre et par enfant sur la facture. Seule la garderie du soir est payante.

CANTINE

1 - Indiquer les jours de cantine sur le formulaire « vos autorisations pour la rentrée ».

2 – Les changements de régime ne sont possible qu'en fin de trimestre. Sauf raison médical ou changement professionnel.

3- Pour réapprovisionner le compte cantine : par carte bancaire sur école directe.

ATELIERS DU MIDI

Sur le temps de midi de 12h30 à 13h10 des ateliers sont proposés aux enfants du CE1 au CM2, moyennant une participation de 120 € pour l'année par enfant. Le montant sera ajouté sur votre facture du 1er trimestre.

L'inscription aux activités se fait via une fiche qui sera distribué aux enfants à la rentre scolaire.

Ateliers proposés :

Robotique, grands jeux avec la MJC, magie, jeux de société, divers sports, zumba, théâtre, arts plastiques, dessin zen et échecs, jeux en anglais, relaxation, yoga du rire, broderie.

PLANNING DES ATELIERS

L'atelier se déroule sur une période de 8 semaines, sous la responsabilité d'un intervenant.

Les groupes sont composés de 8 à 15 enfants, selon l'activité proposée.

Il est demandé à chaque élève de respecter son engagement sur toute la durée de l'atelier.

Nous garantissons à chaque enfant inscrit la participation à au moins un atelier par semaine.

À l'issue de chaque cycle de 8 semaines, les groupes sont renouvelés et il n'est pas possible de faire la même activité plusieurs fois.

Aucun changement ou d'abandon des ateliers n'est possible.

ETUDE

Une étude encadrée par des enseignants est proposée du CE2 au CM2 de 16h45 à 17h45 .

Cet horaire est strict et aucun élève ne peut sortir avant l'horaire indiqué.

Inscription à l'année.

Démarrage lundi 14 septembre 2026

ANGLAIS +

Cette option est destinée aux CM2.

Elle se déroule les mardis ou jeudis, entre 16 h 45 et 17 h 45, en séances de 30 minutes, encadrées par des anglophones natifs.

Le but est de renforcer les acquis et de développer les échanges oraux.

Inscription à l'année.

Démarrage lundi 14 septembre 2026.

PAI

La mise en place d'un PAI – Parcours d'Accueil Individualisé – est prévue pour les élèves qui, pour des raisons de santé seraient amenés à suivre des traitements médicamenteux sur le temps scolaire. Sans ce dernier, aucun tritement ne pourra être administré à votre enfant.

Le document est disponible sur ce lien suivant : [Document PAI](#)

Ou a l'adresse suivante :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/9/17/2/ensel832_annexe_1383172.pdf

Il doit impérativement être complété par votre médecin traitant et vous-même.

Le document PAI, l'ordonnance valide pour l'année scolaire et les médicaments seront remis en mains propres à Mme VINTOUSKY le :

Remise des PAI 2026-2027 : le jeudi 27 août de 8h30 12h30

SORTIE DES ELEVES

- À 16h15, les élèves quittent leur classe sous la responsabilité de leur enseignante pour prendre leur goûter dans la cour.
- Ceux qui prennent les transports en commun se rendent au rang des bus, accompagnés par des membres de l'équipe éducative.
- Pour quitter l'établissement seul, un élève doit **obligatoirement** être en possession d'une autorisation écrite signée par ses parents. Un badge spécifique lui sera alors remis et accroché à son cartable pour toute l'année scolaire.

PACK ORANGE

Chaque élève reçoit un pack orange à la **rentrée**.

La tenue contenue dans ce pack devra être **portée aux dates précisées dans le calendrier orange**, remis lors de la rentrée.

Claire MACHABERT, est en charge de la gestion de la distribution et des commandes des packs oranges.

Mail :
machabert.claire@ndbellegarde.net

BADGES PARENT / ADULTE AUTORISE

Pour accéder à l'établissement, tout adulte (parents ou personnes déléguées) doit obligatoirement être muni d'un badge école.

Les badges sont délivrés en début d'année ou disponible auprès de la CPE si besoin en cours d'année.

CARNET DE LIAISON

Outil de communication entre l'école et les familles, le carnet de liaison joue un rôle essentiel.

Il contient notamment le règlement intérieur de l'école, à lire attentivement. Il permet également un échange rapide d'informations entre les parents et l'équipe éducative.

Les retards de l'élève y sont consignés.

Ce carnet sert aussi de support pour la gestion de la discipline : des avertissements peuvent y être notés si nécessaire.

Distribué dès la rentrée, il devra être couvert, signé et complété dans les plus brefs délais.

Merci de votre lecture attentive

Bel été ! Bonnes vacances à tous !

Cordialement.

Céline VINTOUSKY
CPE

Catherine REDON
Cheffe d'établissement